

# Commune de VERS-SUR-SELLE

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2025

Le quatorze avril deux mil vingt-cinq, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERS SUR SELLE légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX, Maire.

Présents : Mesdames MERCIER, GAPENNE et SALOMÉ, Messieurs CANDELIER, GUY, POURNY, et RICHARD.

Absents : Madame LEFEBVRE ayant donné procuration à Monsieur GUY.  
Messieurs RIQUIER et JACQUESSON, Madame ALIGNER

Secrétaire de séance : Mme MERCIER

Date de la convocation : 08/04/2025

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 8

### ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 25 février 2025.**
- **Approbation du compte de gestion 2024**
- **Vote du compte administratif 2024**
- **Affectation du résultat 2024**
- **Vote du budget primitif 2025.**
- **Utilisation de la salle communale par les associations.**
- **Proposition de rétablir les deux tranches tarifaires pour la garderie du soir.**
- **Tarifs de location de la salle communale à partir de janvier 2026 actualisation du contrat de location en ce qui concerne la caution.**
- **Désaffectation du chemin de l'abreuvoir.**
- **Questions diverses.**

### Approbation du procès-verbal du 25 février 2025

Sans remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

<b>Délibération</b>	<b>N° 25/04/01</b>
---------------------	--------------------

### **Objet : approbation du compte de gestion 2024**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives  
**déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<b>Délibération</b>	<b>N° 14/04/02</b>
---------------------	--------------------

**Objet : approbation du compte administratif 2024**

Le Conseil municipal, sous la présidence de M GUY, s'est fait présenter le compte administratif 2024 établi par M Jean-Luc JEUNIAUX, maire.

Celui-ci se résume ainsi :

**-Section de fonctionnement**

Dépenses : 512 759.17 €

Recettes : 746 450.16€

Résultat de l'exercice 2024 en fonctionnement : 233 690.99€

**- Section d'investissement**

Dépenses : 258 372.65€

Recettes : 35 028.12€

Résultat de l'exercice 2024 en investissement : -223 344.53€

Le résultat de clôture au 31 décembre 2024 est de **934 331.58€** répartis comme suit :

**Section de fonctionnement** : 1 070 795.03€

**Section d'investissement** : -136 463.45€

Suivant la réglementation en vigueur Monsieur le Maire se retire et Monsieur GUY propose aux membres du Conseil de voter le compte administratif 2024.

A l'unanimité des membres présents, le compte administratif est approuvé.

<b>Délibération</b>	<b>N° 25/04/03</b>
---------------------	--------------------

**Objet : Affectation du résultat, report à nouveau**

Suite à l'approbation du compte de gestion 2024 et au vote du compte administratif 2024 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 1 070 795.03€, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

	MONTANTS
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	<b>233 690.99</b>
Résultat antérieur reporté	<b>837 104.04</b>
Résultat à affecter	<b>1 070 795.03</b>
<b>Solde exécution investissement</b>	
D001	<b>136 463.45</b>
R001	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	
Dépenses	<b>455 000.00</b>
Recettes	
<b>Affectation</b>	
Affectation en réserve R 1068	<b>136 463.45</b>
Report en fonctionnement R002	<b>934 331.58</b>

Délibération	N° 23/03/04
--------------	-------------

**Objet : Vote du budget primitif**

*Mr Willy GUY explique le détail du document travaillé avec les membres de la commission finances. Mme SALOME relève le fait que les dépenses de gaz et électricité prévues pour 2025 sont élevées (8000€ versus 5615€ dépensées en 2024). Mr GUY explique que les tarifs ont augmenté. Mme MERCIER rappelle que l'augmentation est cependant moins élevée que ce que la FDE avait annoncé 2 ans auparavant et Mr GUY explique que la FDE a bien renégocié les tarifs. Messieurs GUY et JEUNIAUX rappellent que grâce au passage au LED l'augmentation est moindre.*

*Il est constaté que les dépenses augmentent mais que les recettes augmentent également, notamment la taxe sur les 14 pylônes électriques que la commune héberge et qui rapporteront en 2025 la somme de 90,485€. Mr CANDELIER rappelle que cette recette est importante pour le budget de la commune depuis des années. Mr GUY précise que les différentes administrations ont partagé des montants précis concernant les dotations et les taxes, ce qui permet d'éviter les estimations.*

*Mr GUY rappelle le côté exceptionnel du budget 2025 qui comporte les travaux relatifs à la construction et à l'aménagement du restaurant scolaire budgétisés pour un montant de 650 000€. Mr GUY explique que la commune est en mesure d'auto-financer le restaurant scolaire, sans prêt bancaire et qu'une demande de 2 subventions a été faite : 2 x 40% auprès de la DSIL et la DETR. Les commissions doivent se rassembler d'ici la fin Avril 2025. Si ces deux subventions sont acceptées, les montants rentreraient dans les recettes de la commune. Mme MERCIER soulève que ces recettes supplémentaires pourraient servir à construire un nouveau préau puisque l'ancien a été utilisé pour bâtir la cantine. Mr POURNY rappelle que des travaux au sein de l'école seront à prévoir, tels que le passage en PVC des canalisations des toilettes qui passent dans le vide sanitaire (car les toilettes ont été régulièrement bouchées cette année), les aménagements en lien avec le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Mr POURNY liste tous les travaux déjà effectués au sein de l'école sur l'année 2024 tels que : les faux plafonds, le passage aux LED, le remplacement des tableaux électriques, la peinture, l'installation de prises RG45 pour palier à l'insuffisance du réseau wifi.*

Monsieur GUY présente le projet du budget primitif 2025.

**Présentation du Budget Primitif 2025**, dépenses / recettes en fonctionnement et en investissement.

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses = Recettes : **1 688 869.56€**

**Section d'Investissement :**

Dépenses = Recettes : **906 884.45€**

**Répartition des subventions :**

Les membres du Conseil décident que la répartition pour les subventions allouées aux associations fera l'objet d'un prochain Conseil.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le budget primitif

Le Budget Primitif 2025 est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Délibération	N° 25/04/05
--------------	-------------

**Objet : utilisation de la salle communale par les associations**

*Les élus sont alignés sur le fait que les associations à but lucratif domiciliées à Vers sur Selle peuvent bénéficier de la location de la salle communale à titre gratuit, mais doivent participer aux charges de gaz, d'eau et d'électricité. Mr JEUNIAUX et Mme GAPENNE ont effectué respectivement des relevés des*

compteurs avant et après une heure de cours animé par Mme GAPENNE. Mr JEUNIAUX et Mme GAPENNE vont réitérer l'opération conjointement afin de constater ensemble la dépense énergétique réelle d'une heure de cours. Le but de ces relevés étant de calculer un « forfait pour les charges » à l'heure. Il est discuté du fait que la dépense énergétique n'étant pas la même en hiver et en été, peut-être faudrait-il 2 forfaits distincts. Il est relevé que des associations à but non lucratif organisent des soirées à but lucratif et que, de fait, elles devraient participer aux charges d'énergie. Mme GAPENNE souligne que des habitants du village lui ont fait part de leur regret que la commune de Vers sur Selle ne propose pas davantage d'activités pour les adultes comme pour les enfants, comme il peut y en avoir sur les communes de Salouël ou Pont de Metz (comme danse, zumba, musique). Mme MERCIER demande à Mr JEUNIAUX si des personnes sont venues partager ce point en mairie et Mr JEUNIAUX répond que non. Mr GUY propose de lancer une enquête comme cela avait été fait il y a quelques années et qu'en fonction des réponses, il faudra trouver des professeurs ; à voir si les habitants motivés par de nouvelles activités se portent volontaires pour participer à la recherche de professeurs.

La discussion s'oriente vers l'avenir de la salle communale dans laquelle des frais seraient à prévoir, tels que l'isolation thermique et phonique, le remplacement du chauffage actuel par un chauffage électrique, etc.. Il est décidé de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Mr GUY rappelle, qu'en 2024 les recettes de location représentent 5 230€, les charges d'énergie à elles seules représentent 3 730€ et la participation des locataires aux charges d'énergie s'élèvent à 570€

Faute de consensus, la décision a une nouvelle fois été ajournée.

Délibération	N° 25/04/06
--------------	-------------

**Objet : proposition de rétablir les deux tranches tarifaires pour la garderie du soir.**

Monsieur le Maire explique que lors du dernier Conseil les tarifs du périscolaire ont été revus à la demande de la CAF. Pour la garderie du soir il avait été voté une seule tranche horaire, or il s'avère que pour les parents qui ne laissent leur enfant que peu de temps l'augmentation de tarif était trop importante.

Il est donc proposé de rétablir 2 tranches horaires comme suit :

	1 <sup>ère</sup> heure	2 <sup>ème</sup> heure
QF<938€	2€	1€
938€<QF<1622€	2.5€	1.5€
>1622€	3€	2€

En ce qui concerne la période de 5 semaines écoulée, compte-tenu que les présences n'ont été enregistrées sans distinction de temps les membres du Conseil demandent à la secrétaire de ne facturer qu'une heure à tous suivant ce tarif.

Un point sera fait après quelques mois pour s'assurer que le budget de la commune n'est pas impacté négativement par ce changement, étant donné que la commune participe déjà à hauteur de 36% pour l'accueil péri et extra-scolaire.

**Objet : Désaffectation du chemin de l'abreuvoir.**

Monsieur le Maire rappelle que le couple qui fait bâtir rue de marais s'est porté acquéreur du chemin dit « de l'abreuvoir » enregistré au cadastre en AD01. Celui-ci s'étend sur une surface de 280m<sup>2</sup>. Le couple s'engage à prendre en charge les frais de notaire et de géomètre. Mr RICHARD souligne qu'il est impératif que l'acquéreur s'engage à prévoir un drainage.

Les élus acceptent cette proposition mais la question se pose de la nécessité ou non de mener une enquête publique. Une enquête de voisinage a déjà été menée, les voisins ne sont pas intéressés. La délibération sera reprise ultérieurement après confirmation de la procédure exacte à mettre en œuvre.

### Questions diverses

- Monsieur le Maire présente une DIA pour laquelle il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune : Vente FRANÇOIS/HERBET parcelle ZI30 située à la Grimpette
- Le 8 juillet, la commune sera départ officiel de l'étape du Tour de France, le départ fictif ayant lieu rue de la République.
- Mr JEUNIAUX informe que 2 nouveaux arrêtés vont être publiés dès que la commune aura réceptionné les panneaux routiers correspondants : le premier concerne la mise en place d'un STOP sur la rue Emmanuel Bourgeois au croisement avec la rue Haudière. Le second concerne la limitation du tonnage sur le pont de la rue Emmanuel Bourgeois à 7T500.
- A l'évocation du pont, Mr CANDELIER rappelle l'urgence d'agir sur le pont rue du Moulin et demande à Mr JEUNIAUX d'insister sur ce point auprès de la Métropole Amiénoise. Mr JEUNIAUX l'informe d'une réunion prévue à cet effet prochainement.
- Il est question également d'envisager une réduction de la vitesse devant l'école, chemin du Dury. Ce point est à voir avec Amiens Métropole car c'est une voie métropolitaine.
- En ce qui concerne la reprise par les services d'Amiens Métropole de la chicane à l'entrée de la commune, travaux qui ne donnent pas satisfaction, un rendez-vous à finalement été fixé la semaine suivante.
- Mme GAPENNE signale que la sortie de la plaine de jeu qui donne sur la rue de l'église devrait être signalée, pour la sécurité des enfants. Mr JEUNIAUX explique qu'on ne peut pas mettre de passage piétons étant donné qu'il n'y a pas de trottoir à cet endroit. Cependant, on peut envisager l'installation d'un panneau du type « Attention à nos enfants ». Mr GUY propose de réfléchir à la création d'un accès piéton plus sécurisé étant donné que l'accès actuel initialement destiné aux véhicules est aussi emprunté par les piétons.

Mme GAPENNE demande quand sera repeinte la bande STOP sur le chemin de Dury pour descendre vers la rue Dufour. Elle avait été effacée lors des travaux de rénovation de la chaussée.

- M POURNY au restaurant scolaire les travaux avancent bien, les fenêtres sont posées et le placo est en cours.

A l'école le faux plafond de la nouvelle classe est posé, les peintures seront refaites cet été. Toutes les classes sont passées en éclairage Led. Et des travaux de câblage informatique sont en cours.

Afin de pallier aux nombreux désagréments occasionnés par le calcaire, le réseau d'assainissement va être refait en PVC pendant les vacances scolaires de printemps.

Il remercie M RICHARD pour l'aide apportée au CPIE pour la réfection des accotements route de Taisnil.

Mr CANDELIER demande que soit organisée prochainement une réunion inter-commissions car plusieurs sujets doivent être travaillés (tels que ceux évoqués pendant le conseil au sujet de l'avenir de la salle des fêtes entre autres)

**Sans autres questions des membres du Conseil,  
Monsieur le Maire lève la séance à 21h38**



### **Liste des délibérations à l'ordre du jour :**

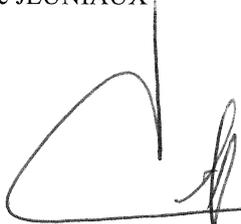
- **Approbation du procès-verbal du 25 février 2025.**
- **Approbation du compte de gestion 2024**
- **Vote du compte administratif 2024**
- **Affectation du résultat 2024**
- **Vote du budget primitif 2025.**
- **Utilisation de la salle communale par les associations.**
- **Proposition de rétablir les deux tranches tarifaires pour la garderie du soir.**
- **Tarifs de location de la salle communale à partir de janvier 2026 actualisation du contrat de location en ce qui concerne la caution.**
- **Désaffectation du chemin de l'abreuvoir.**
- **Questions diverses.**

**En présence de :**

Mesdames MERCIER, GAPENNE et SALOMÉ, Messieurs CANDELIER, GUY, POURNY, et RICHARD

Madame LEFEBVRE ayant donné procuration à Monsieur GUY

Le Maire  
Jean-Luc JEUNIAUX



Le Secrétaire de Séance  
Isabelle MERCIER

